



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
- REUNION DU 08 février 2023 -**

-----

DATE DE CONVOCATION : 2 février 2023

DATE D’AFFICHAGE : 2 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 08 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume et MOISE Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Messieurs LECUREUIL Nicolas et PICANTIN Joël et Mesdames DESILE Anita et HUGUET Stéphanie

**ÉTAIT ABSENT** : Monsieur YOUSFI Samy

**SECRETÀIRE DE SÉANCE** : Madame ORAIN Virginie

**COMPTE-RENDU**

---

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 08 février 2023.

L’ordre du jour est consacré à :

- Attribution des subventions communales pour l’exercice 2023
- Rémunération d’heures complémentaires au profit d’un adjoint administratif
- Devis ACSES pour l’entretien du cimetière
- Devis de divers travaux pour 2 chemins communaux
- Questions diverses

## OBJET

### Attribution des subventions communales pour l'exercice 2023

Au vu des diverses demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions selon le tableau suivant :

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention communale</b>
ADMR	20
Association sportive scolaire	1000
Comité des Fêtes	1100
Degré Cadre de Vie	500
Degré Football Club	600
Degré Rando Nature	150
DJS Tennis de Table	300
Gymnastique Volontaire	200
Génération Mouvement	120
Association Parents et Amis de l'école de Degré	550
Au Ptit Marché Degréen	2000
FERT	250
Lire à Degré	165
Solidarité Travail Conlie	50
Prévention Routière	80
<b>Total</b>	<b>7085</b>

## OBJET

### Rémunération d'heures complémentaires au profit d'un adjoint administratif

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le secrétaire de mairie de la commune, au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué 3h00 complémentaires sur le mois de janvier 2023.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2023 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

## Questions diverses :

- Devis ACSES pour l'entretien du cimetière :

Le devis reçu comprend 9 passages annuels pour un montant total de 2 491,20€. Le Conseil Municipal demande l'obtention d'un nouveau devis pour seulement 5 passages.

- Devis de devis travaux pour 2 chemins communaux :

Les devis pour les travaux de rempierrement des chemins de la Chevallerie et de la Mouchetière totalisent chacun 3 200€ HT. Ces 2 devis sont validés par le Conseil.

Les devis pour les travaux de tête de pont route d'Aigné et à l'Antonnière sont eux aussi validés.

Le devis pour les travaux à La Landrière est lui mis en attente.

- Demandes du club de football :

M. Pereira, président du club de football, a demandé à la commune la permission d'utiliser l'hiver les terrains de pétanque pour ses entraînements. Il souhaiterait aussi que le nouveau citystade soit éclairé le soir.

Le Conseil décide de ne pas autoriser les entraînements de football sur les terrains de pétanque, et ne compte pas installer d'éclairage autour du citystade.

- Demande de la commune de Sillé le Guillaume :

La commune de Sillé le Guillaume souhaiterait louer le désherbeur à vapeur de la commune. Le Conseil n'y est pas opposé et charge M. Trégouët, secrétaire de mairie, de se renseigner sur les modalités de contrat de location de matériel entre 2 collectivités territoriales.